

## **Lettre du Directeur des Libertés Publiques aux Maires de l'Aude**

Le plan "préfectures nouvelle génération" (PPNG) arrive désormais dans sa phase finale, avec pour conséquence la dématérialisation complète des procédures de délivrance des titres.

L'objectif de ce plan est de proposer aux usagers des démarches administratives simplifiées et plus rapides (comme pour les impôts par ex), et de renforcer le réseau préfectoral sur d'autres missions prioritaires au service de nos concitoyens et des territoires, telles que la gestion de crise, la lutte contre le terrorisme, la lutte contre la fraude ou la mise en œuvre des politiques publiques.

Très concrètement, à compter du lundi 6 novembre 2017, les guichets physiques (cartes grises et permis de conduire) de la préfecture à Carcassonne et de la sous-préfecture à Narbonne seront définitivement fermés au public. Les démarches se feront exclusivement en ligne (ordinateur, tablette ou smartphone) à partir du site : <https://ants.gouv.fr>

Jusqu'à cette date, à Carcassonne les guichets "cartes grises" resteront accessibles au public aux horaires d'ouverture, et les guichets "permis de conduire" ne seront plus ouverts que les vendredi 27 octobre et vendredi 3 novembre de 8h30 à 12h00, à Narbonne, les dossiers "papiers" ne peuvent plus être envoyés ou déposés au guichet à compter d'aujourd'hui 25 octobre. Concernant les demandes qui ne peuvent pas encore être traitées en ligne (par ex immatriculation de véhicules étrangers), les guichets resteront accessibles jusqu'à l'ouverture des télé-procédures correspondantes sur le site de l'ANTS (sur RDV à la sous-préfecture de Narbonne, et en accès libre à la préfecture à Carcassonne).

Pour les usagers ayant des difficultés d'accès au numérique ou non équipés, ils ont la possibilité de s'adresser soit aux professionnels de l'automobile (plus de 200 garagistes habilités dans l'Aude dont vous trouverez la liste sur le site internet de la préfecture, ainsi que les auto-écoles), soit en appelant le numéro national d'aide 34 00 (0,06 euros/minute), soit en se rendant dans un des points numériques (présence d'un médiateur numérique) ouverts à la préfecture à Carcassonne, à la sous-préfecture de Narbonne (ouverture à compter du 6 novembre prochain), à la sous-préfecture de Limoux, ainsi que dans les 14 maisons de services au public de l'Aude et leurs annexes (voir carte ci-jointe).

Vous trouverez l'ensemble des éléments utiles sur le site internet de la préfecture de l'Aude.